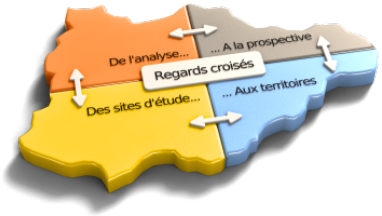

Effets des politiques d'environnement dans les espaces de fonds de vallée : cas des basses vallées Angevines

Bonnefond M.

PSDR4 GO FARMaine
Le Mans, Le 17 septembre 2020

Le site d'étude

- Confluence de la Sarthe, du Loir et de la Mayenne
- Environ 9000 ha
- Un paysage constitué majoritairement de prairies semi-naturelles, et de quelques peupleraies.
- Des évolutions notables ces dernières décennies : développement des plantations de peupliers
- Un ensemble de prairies humides qui constitue un habitat pour diverses espèces, notamment les oiseaux nicheurs (Râle des genêts…)

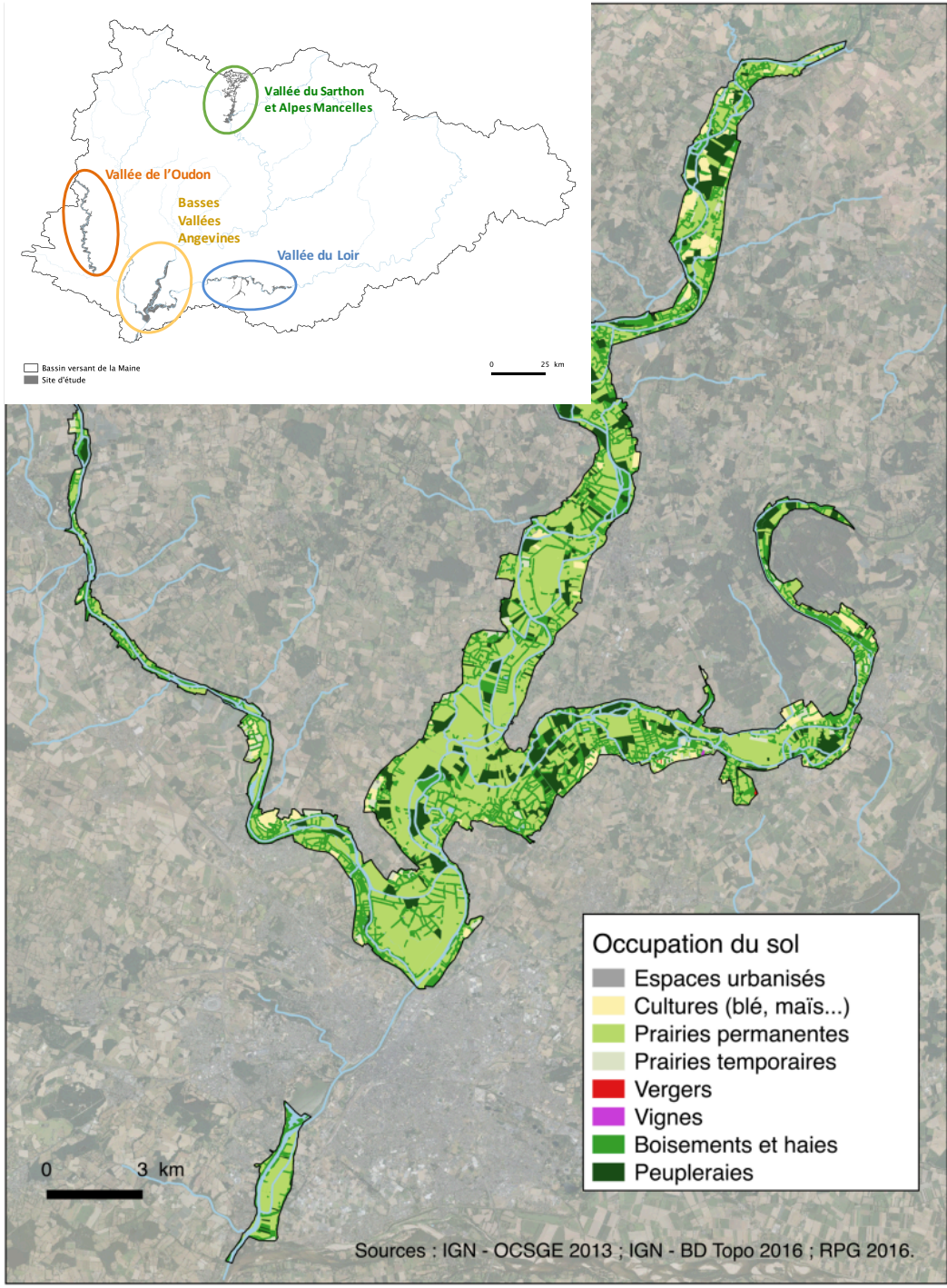

Le territoire des BVA : quelles spécificités agricoles ?

- L'agriculture des BVA est marquée par la prédominance de l'élevage bovin extensif (lait et/ou viande bovine) avec une ne dominante stable de prairie permanentes (fauche et pâture)
- Diminution du nombre d'exploitations (600 en 1997 à 450 en 2014) et agrandissement des exploitations.

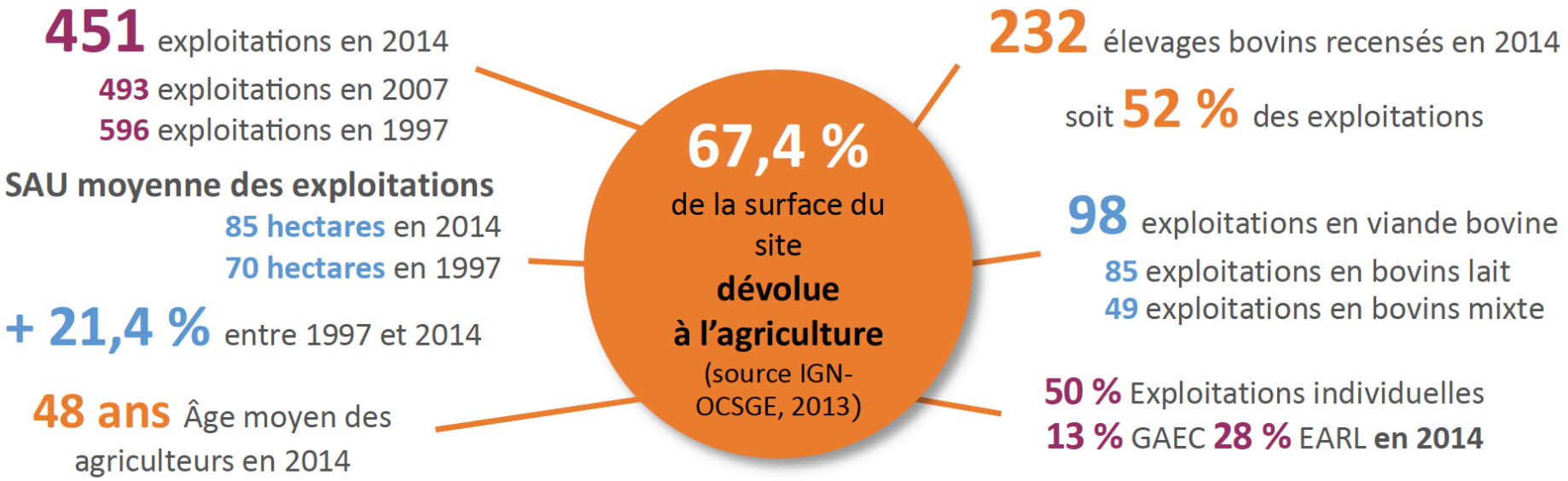

Données relatives à l'ensemble des communes concernées par le périmètre Natura 2000. Source : données CA PDL, 2017.

Le territoire du bassin des BVA : quelles spécificités foncières ?

- Les exploitations sont plutôt des structures de surface importante (SAU moyenne : 85 ha en 2014) avec une certaine concentration du foncier
- Peu de déprise agricole (boisement stabilisé)
- Particularité de l'Ile St Aubin (ASA)
- Problème de transmission : 1 chef d'exploitation sur deux concerné par un départ en retraite d'ici à 2024.
- Un foncier investi par les acteurs locaux (ALM, Fédération des chasseurs, LPO, etc.)

Le territoire du bassin des BVA : quels enjeux environnementaux ?

- Un complexe d'habitats prairiaux liés aux pratiques extensives d'élevage.
- Un zone importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Râle des Genêts, Barge à queue noire, Tarier des prés, etc.). En hiver, le site constitue une zone de repos et d'hivernage pour nombre d'espèces migratrices.
- Enjeu de conservation lié à la à la régression des prairies (enfrichement, de la progression de la populiculture et de la mise en culture).

Le râle des Genêts (LPO 49).

Le territoire du bassin des BVA : quels enjeux environnementaux ?

- Deux autres types de milieux à enjeux sont répertoriés dans les BVA : les milieux boisés (forêts alluviales résiduelles et bocage) et les milieux aquatiques (rivières, boires, fossés, mares)

- Les milieux aquatiques participent au maintien de la dynamique naturelle fluviale et qui cumulent le rôle d'habitat, de sites de reproduction pour de nombreuses ces espèces aquatiques (brochet et l'anguille).

- Reconnaissance à travers plusieurs zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel depuis les années 80

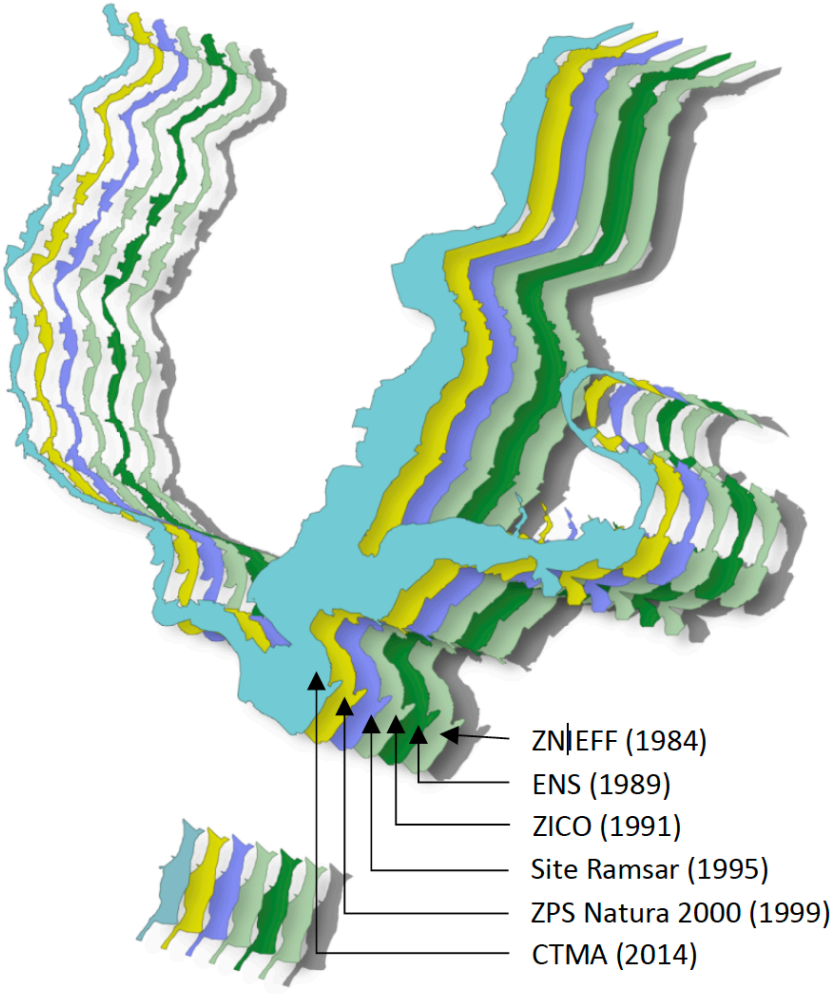

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Les Mesures Agro-environnementales

- Une gestion basée sur l'agriculture au travers de MAE depuis les années 1990 : pâturage extensif et fauche tardive

	OGAF 1993-1998	OLAE 1999-2003	CAD 2004-2011	MAET 2007-2013
	293 exploitations et 2839 ha engagés	233 exploitations et 3622 ha engagés	175 exploitations et 3566 ha engagés	223 exploitations et 3900 ha engagés
	5100 ha de prairies éligibles	6000 ha de prairies éligibles	6250 ha de prairies éligibles	6250 ha de prairies éligibles
Pâturage	C1 : 27,4 %	C1 : 30,4 %	C1 : 28,6 %	C1 : 61 %
Fauche au 20/06	C2 : 34,3 %	C2: 34,2 %	C2 : 38,9 %	
Fauche au 10/07	C3 : 38, 3 %	C3 : 22,6 %	C3 : 22 %	C2 : 26 %
Fauche au 20/07		C4 : 12,7 %	C4 : 10,5 %	C3 : 13 %

- D'un peu moins de 3000 ha à presque 4000 ha engagés soit plus de la moitié des surfaces éligibles.

- Un partenariat LPO – Chambre d'Agriculture PDL puis avec Angers Loire Métropole

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Les Mesures Agro-environnementales

- Le territoire des BVA est inclus dans la zone d'action prioritaire régionale, au titre de l'enjeu Biodiversité (site Natura 2000)
- 3567 hectares de prairies sont engagées en MAEC (sur les 6250 hectares de prairie éligibles). Environ 30 km de bandes refuges
- 74 % des élevages qui exploitent des prairies dans le périmètre
- SAU moyenne des exploitation est de 131 hectares
- Distance moyenne de 7km / siège de l'EA

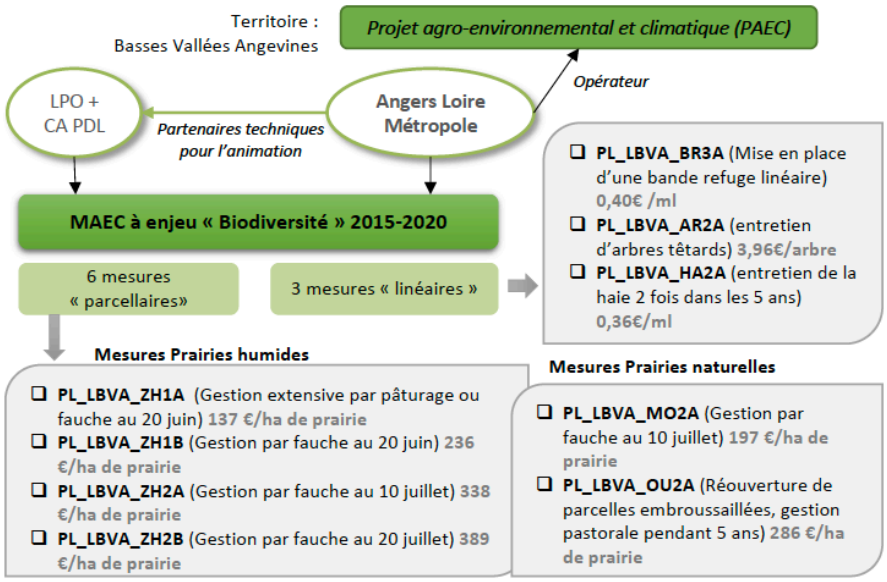

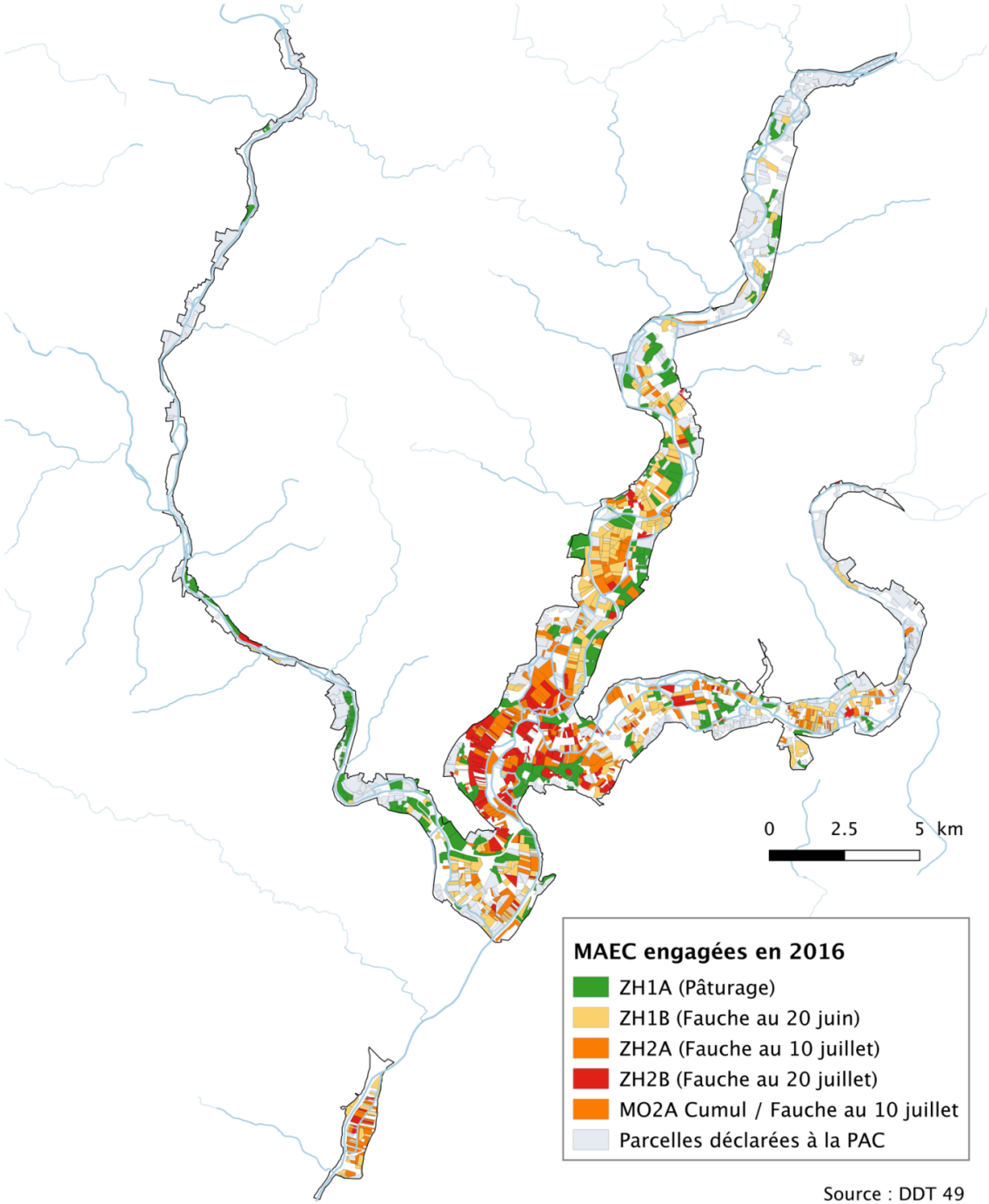

Source : DDT 49

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Jeux d'acteurs et instruments de mise en œuvre

- Dispositif Natura 2000 assure la coordination entre les différents instruments (MAEC et les contrats Natura 2000 d'une part, puis le CTMA)
- Une mise en synergie a été amorcée entre les différentes instances de délibération collective
- Une gouvernance du site avec un rôle important du triptyque :
  - LPO Anjou
  - Chambre d'Agriculture
  - Angers Loire Métropole
- Des acteurs partenaires importants (FDPMA49, FDC 40, Services de l'état, communes et EPCI…)

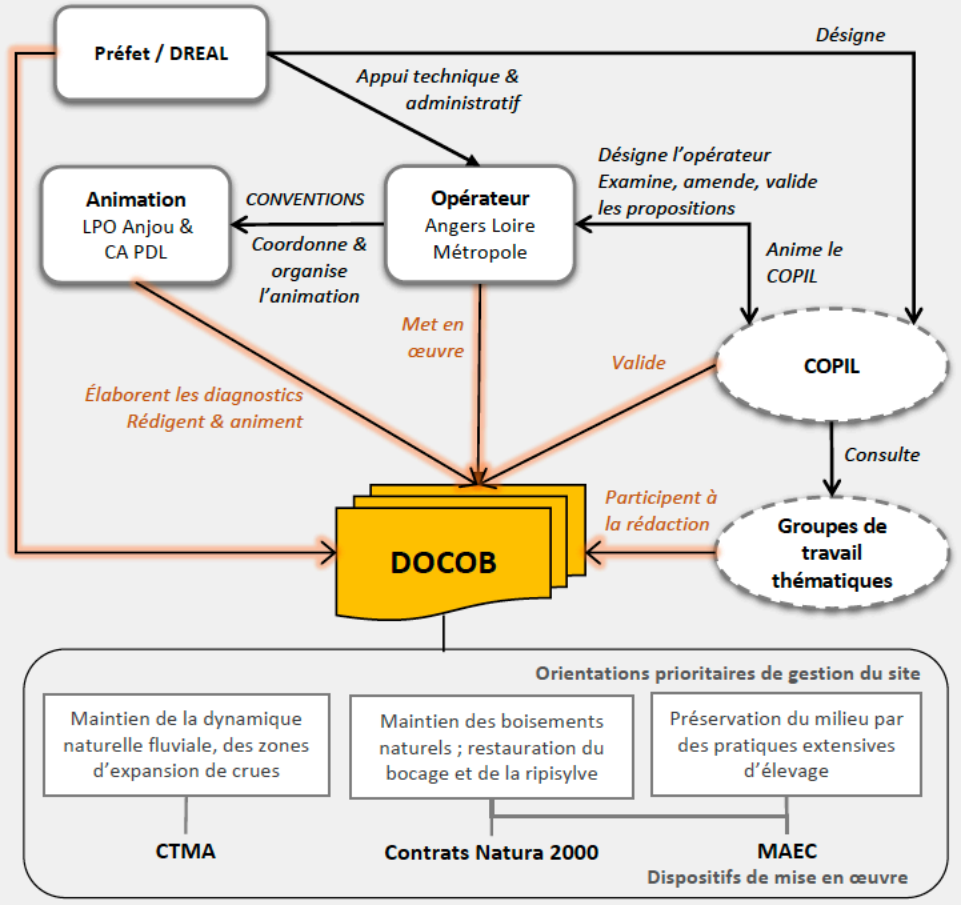

Les implications des politiques d'environnement sur les pratiques agricoles et le foncier

Modalités d'actions foncières

- Des acteurs qui conduisent différents types d'actions foncières (Acquisition, conventionnement…)
  - LPO
  - Angers Loire Métropole et autre col. ter
  - Fédération des Chasseurs et ass.
  - Fédération de pêche et ass.
- Une acquisition dans le but de maintenir les activités d'élevage extensif
- Une articulation entre maîtrise foncière et PPE (Natura 2000, MAEC, CTMA…)
- Une négociation foncière qui s'articule avec la gouvernance territoriale

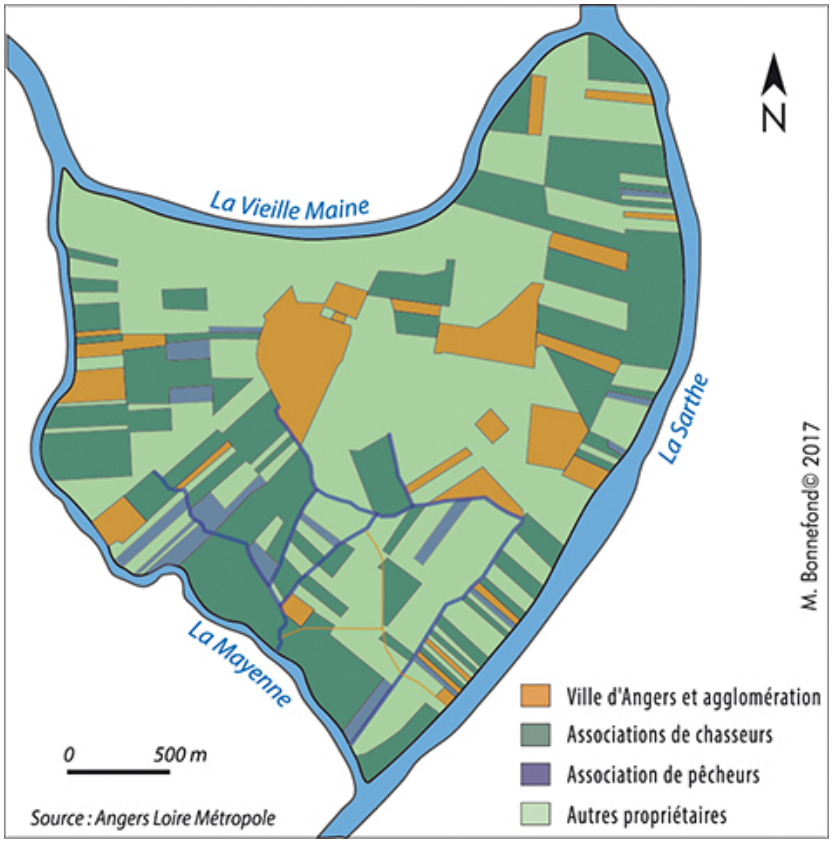

Parcelles détenues par des acteurs institutionnels sur l'Ile St Aubin

Conclusion

- La mise en œuvre de Politiques Publiques d'Environnement révélatrice de la multifonctionnalité du foncier agricole : support de production agricole, de fonctions écologiques, socio-économique, bien public…
- De nouvelles incertitudes et de nouveaux questionnements sur le maintien des activités agricoles (agrandissement des exploitations, démographie, pratiques agricoles, etc.)
- Vers une stratégie foncière en lien avec les dynamiques agricoles
- La voie réglementaire, une autre perspective